

## Démarche de pré-inscription en ligne

### **Vous n'avez pas encore de compte dans l'Espace Citoyen**

- Connectez-vous au site de la Ville de Meaux
- Cliquez sur l'onglet « **ESPACE CITOYEN** » 

Dans la rubrique « Actualité » à droite de l'écran, sélectionnez la rubrique « L'accueil de l'enfant en situation de handicap » et laissez-vous guider pour créer votre espace personnel :

- 1 - Vous identifier et renseigner vos coordonnées.
- 2 - Attendre un courriel de validation et cliquer sur le lien.
- 3 - Déclarer votre entourage (conjoint, enfants), valider chaque ajout.
- 4 - Un courriel vous informe que votre dossier est traité positivement.

Vous pourrez ensuite faire votre demande de pré-inscription pour votre enfant.

### **Vous avez déjà un compte dans l'Espace Citoyen ?**

Rendez-vous à la rubrique « DEMARCHES » puis cliquer sur « **Accueil Inclusif 0-5 ans** ».



**Aussitôt, votre demande de pré-inscription réalisée, vous allez recevoir un accusé réception.**

Il est essentiel que vous preniez connaissance de l'ensemble des précisions apportées dans cette réponse automatique, notamment à propos des documents à fournir.

Vous souhaitez confier votre enfant à un assistant maternel indépendant

### **RELAIS PETITE ENFANCE DE FROT**

26, rue Louis Braille  
77100 Meaux  
Tél. : 01 83 69 03 20

### **RELAIS PETITE ENFANCE DE L'OURCQ**

30, avenue de la Marne  
77100 Meaux  
Tél. : 01 83 69 02 18

Pour toute information concernant les modes d'accueil à Meaux vous pouvez contacter :

### **MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

26, rue Louis Braille  
77100 Meaux  
Service.petiteenfance@meaux.fr  
Tél. : 01 83 69 02 20



# Accueil ponctuel dédié aux familles avec enfant porteur de handicap

**Accueil ponctuel en semaine**  
Pour les enfants de 3 mois à 3 ans

**« Un temps pour soi »**  
Accueil le mercredi après-midi  
Pour les enfants de 3 à 5 ans



## Démarche de pré-inscription dans un établissement d'accueil de jeunes enfants



Découvrir un handicap chez son jeune enfant est un bouleversement pour les parents dont le quotidien est chargé entre le foyer à gérer, les démarches administratives, les rendez-vous médicaux, la fratrie et les aléas de la vie.

La nécessité de confier son enfant à une structure d'accueil pour s'organiser ou souffler est légitime mais le manque de structures d'accueil dédiées aux jeunes enfants est encore un obstacle.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches et haltes garderies) ne sont pas des lieux de soin mais ils disposent d'un personnel diplômé et qualifié permettant d'offrir un environnement stimulant pour aider l'enfant à s'épanouir et à prendre confiance.

En octobre 2021, la Ville de Meaux a passé une convention avec APF France Handicap pour définir un partenariat entre le CAMSP APF France Handicap et la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Meaux visant à favoriser l'accès des jeunes enfants dans les crèches et les haltes garderies.

En septembre 2022 un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) a été nommé au sein de la Direction de la Petite Enfance.

### « Un temps pour soi », est un nouveau service d'accueil destiné aux enfants de 3 à 5 ans.

Notre volonté est de vous proposer un mode d'accueil qui puisse répondre aux besoins spécifiques du jeune enfant, en prenant en compte sa différence. Chaque enfant peut ainsi s'éveiller, s'épanouir, se socialiser en compagnie d'autres enfants.

## UNE OFFRE QUI APORTE DES ATTENTIONS AUX PARENTS CONFRONTÉS AU HANDICAP

Notre ambition est d'aider les parents à trouver du temps pour soi, pour le reste de la famille, pour la gestion du foyer.

La Ville de Meaux accueille déjà des enfants de 3 mois à 3 ans au sein des établissements Petite Enfance.

« Un temps pour soi » est un nouveau service d'accueil destiné aux enfants de 3 ans à 5 ans qui propose des accueils le mercredi après-midi. Il s'adresse aux familles meldoises ou aux parents orientés par nos partenaires.

### Comment demander un accueil ?

- 1 - **Déposer une demande de pré-inscription en ligne** (consultez les modalités à la fin de la brochure).
- 2 - **Attendre un contact du service.** Le Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI) de la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Meaux prend contact avec les parents afin d'évaluer les besoins de l'enfant et sa capacité à jouer et à profiter d'un accueil dans un environnement collectif.

Un rendez-vous peut se mettre en place entre les parents et le RSAI.

- 3 - **L'étude des possibilités d'accueil.** La Commission d'Attribution des Modes d'Accueil procède à l'étude du dossier et examine les possibilités d'accueil.

- 4 - **Une rencontre avec une responsable d'établissement d'accueil.** Lorsqu'un accueil est envisagé, une réunion est fixée entre la directrice d'établissement et les parents. D'autres personnes peuvent être associées au rendez-vous (médecin de crèche et psychologue du service Petite Enfance, partenaires et/ou autres professionnels extérieurs).

Cette rencontre permet de convenir des modalités d'accueil compatibles avec l'établissement en vue de proposer des temps d'éveil sensoriels.

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) adapté à chaque enfant en situation de handicap est mis en place en concertation avec les parents, le médecin traitant de l'enfant et le médecin référent de l'EAJE.

Le suivi pédagogique est réactualisé en équipe, réajusté si nécessaire, afin de correspondre aux besoins, en concertation avec les familles et les intervenants extérieurs référents de la prise en charge de cet enfant.

Un travail de concertation régulier avec les professionnels qui suivent le développement de l'enfant est mis en place, en accord avec les parents (équipes médicale, psychologique éducative, ...). Ces bilans visent l'évolution de la prise en charge de l'enfant, le rythme ou les fréquences d'accueil ou la réactualisation du PAI.